

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATIONS

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 février, le Conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, s'est rassemblé à la salle multifonctions, rue de Kéravel à Grâces sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers suivants :

ALLAIN Catherine - BEGUIN Jean Claude - BERNARD Cinderella - BOUILLOT Lise - BURLLOT Gilbert – CABEC Gérard - CLEC'H Vincent - COAIL Christian - COËDIC Jean - CONNAN Josette - CONNAN Guy - COULAU Philippe - DAGORN Aimé - DANNIC Jean Yves - de CHAISEMARTIN Jean Yves - DOLO Yannick - DOYEN Virginie - ERAUSO Dominique - GAREL Pierre Marie - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky - GUILLOU Claudine - GUILLOU Rémy - HAMON Christian - HAMON Bernard - HERVE Gérard - JOBIC Cyril - KERHERVE Guy - KERLOGOT Yannick - LACHATER Yves - LE BARS Yvette - LE BARS Yannick - LE BIANIC Yvon – LE BLOAS Jean - LE CALVEZ Michel - LE COTTON Anne - LE CREFF Jacques - LE GALL Annie – LE GOFF Jean Paul - LE GOFF Philippe - LE GOFF Yannick - LE HOUEROU Annie - LE LOUET Jean Paul - LE MEAUX Vincent - LE MEUR Daniel - LE MOIGNE Jean Paul - LE MOIGNE Yvon - LE SAULNIER Brigitte - LE VAILLANT Gilbert - LE NORMAND Jean Pierre - LEYOUR Pascal - LOZAC'H Claude - LUTTON Emmanuel - PARISCOAT Dominique - PASQUIET Anne Marie - PASTOL Gaëlle - PRIGENT Marie Yannick - PRIGENT Christian - ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALOMON Claude - SCOLAN Marie Thérèse - SIMON Yvon - VITEL Jean Claude - Evelyne ZIEGLER.

Conseillers communautaires - pouvoirs - absents excusés :

Cinderella BERNARD	pouvoir à Jean COËDIC
Danielle BREZELLEC	pouvoir à Jean Pierre LE NORMAND
Guy CADORET	pouvoir à Philippe LE GOFF
Marie- Jo COCGUEN	pouvoir à Claudine GUILLOU
Hervé LE GALL	pouvoir à Vincent CLEC'H
Samuel LE GAOUYAT	pouvoir à Vincent LE MEAUX
Monique LE MASSON	pouvoir à Brigitte GODFROY
Françoise POUPON	pouvoir à Annie LE GALL
Pierre SALLIOU	pouvoir à Yvon LE MOIGNE
Patrick VINCENT	pouvoir à Anne Marie PASQUIET

Conseillers communautaires absents :

AMELINE DE CADEVILLE Ghislaine - BERNARD Joseph - CŒUR Dominique - CORRE Isabelle - ECHEVEST Yannick - GUILLAUMIN Guilda - LARVOR Yannick - LE GALL Gilbert – MANGOLD Jacques - PRIGENT Jean Paul - RAOULT Michel - TONDREAU Sébastien.

Conseillers communautaires absents représentés par leur suppléant

BOUGET Yannick - DELTHEIL Anne - GAUTIER Guy - GIUNTINI Jean Pierre - GUILLOU Jean François - RANNOU Hervé.

Yvette LE BARS arrivée 18h20, Virginie DOYEN arrivée à 18h40, Yannick KERLOGOT arrivée à 19 heures, Annie LE HOUEROU arrivée à 19h15, Cinderella BERNARD arrivée 19h20. Jean Pierre LE NORMAND départ à 20h30.

Nombre de conseillers en exercice 86 Titulaires – 44 suppléants

Présents	61 jusqu'à 18h20
	62 jusqu'à 18h40
	63 jusqu'à 19h00
	65 jusqu'à 19h15
	puis 64 à 20h30

Procurations 10 - 9 à partir de 19h20 - 8 à partir de 20h30
Date d'envoi des convocations : mercredi 20 février 2019
Yannick LE GOFF a été désigné secrétaire de séance.

Secrétariat Général	Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 28 janvier 2019	Rapport 2019-02-02
	rapporteur : Vincent le MEAUX	

Le Président met à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du lundi 28 janvier 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Direction Générale	Délégations au Bureau communautaire et au Président	rapport 2019-02-03
	rapporteur : Vincent le MEAUX	

Conformément au règlement intérieur approuvé le 26 janvier 2017, le Président porte à la connaissance du conseil communautaire des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant.

	Objet	vote du bureau
Bureau du 15 janvier 2019		
DELBU20190101	<u>Pôle transition économique et sociale</u> Parc d'activités de kérizac : Cession de terrain à la SCI KER TOR	unanimité
Bureau du 12 février 2019		
DELBU20190203	<u>Pôle transition économique et sociale</u> Aide à l'immobilier d'entreprise - SARL AM-ELEC	Unanimité
DELBU20190204	Parc d'activités de Savazou – Kerfot : Echange de terrain M. Gérard	Unanimité
DELBU20190205	Projet touristique - valorisation route des Falaises	Unanimité
<u>Pôle transition écologique</u>		
DELBU20190206	Acquisition de parcelles boisées dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Moulin Bescond	Unanimité
DELBU20190207	Attribution du marché de terrain de football en pelouse naturelle de Pontrieux : lot 2 : clôtures	Unanimité
<u>Pôle ressources</u>		
DELBU20190208	Attribution du marché de signalétique institutionnelle	À la majorité
DELBU20190209	Attribution du marché d'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET)	Unanimité
DELBU20190210	Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs	Unanimité

Le conseil communautaire prend acte des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant.

DIRECTION GENERALE

- Nouvelle organisation politique

Direction Générale	Nouvelle organisation politique	rapport 2019-02-04
	rapporteur : Vincent LE MEAUX	

Attribution d'une indemnité spécifique au Président de la Commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Vincent LE MEAUX propose d'attribuer une indemnité spécifique au président de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public compte tenu des nombreuses réunions de travail et de délibérations que Monsieur Jacky Gouault doit présider par délégation du Président.

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,**

- **DECIDE du versement d'une indemnité spécifique au Président de la Commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale maximale annuelle prévue,**
- **PRECISE que cette indemnité sera payée mensuellement et revalorisée en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,**
- **AUTORISE le Président à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de cette indemnité.**

POLE RESSOURCES

Direction des finances

Marché et commande publique

- Avenant au marché de maintenance des équipements techniques et de conduite d'installation des piscines de Guingamp et Paimpol
- Attribution du marché complémentaire de suivi-animation du programme d'intérêt général (PIG) « précarité énergétique et adaptation » dédié au territoire de Guingamp (6 communes)

Budget et comptabilité

- Subvention à l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol
- Travaux en régie : comptabilisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre réalisées en interne
- Vote des autorisations de programme et de crédits de paiement
- Reprise anticipée des résultats 2018
- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2019
- Budgets primitifs 2019

Direction des Finances	Marché et commande publique Marché de maintenance des équipements techniques et de conduite d'installation des piscines de Guingamp et Paimpol : avenant	rapport 2019-02-05
	rapporteur : Jacky GOUAULT	

Un marché de prestations de services pour la maintenance des équipements techniques et la conduite des installations de la piscine de Guingamp a été signé en novembre 2013, avec la société COFELY-ENGIE, pour une durée de 5 ans. Ce marché d'un montant forfaitaire sur la durée du contrat de 298 635 € HT, comprend également une part variable liée au paiement en direct des factures des consommations en eau, assainissement, électricité et gaz. Le prestataire est soumis à une garantie de résultats, il est de ce fait tenu d'optimiser les installations dans une démarche permanente d'économie d'énergie.

Un avenant a été signé le 30 novembre 2017, pour inclure l'entretien des équipements de chauffage, électromécaniques et des centrales de traitements d'air de la piscine Islandia de Paimpol.

Ce marché s'est achevé le 9 décembre 2018. Une nouvelle consultation est en cours, pour un commencement d'exécution au 1^{er} juin 2019.

Compte-tenu de la nécessité de continuité de service et de l'obligation de résultats pouvant engendrer, en cas de mauvaise maintenance des équipements, des risques majeurs (techniques et financiers) sur le fonctionnement des 2 piscines. Il est de ce fait nécessaire de prolonger le contrat initial jusqu'au 31 mai 2019, par le passage d'un avenant valant marché complémentaire.

Cet avenant s'inscrit juridiquement dans le cadre de l'article 35 du code des marchés publics de 2006 (le marché ayant été passé sous cette réglementation) qui autorise le passage de marché complémentaire. Ce marché complémentaire doit être conclu en application de la nouvelle réglementation (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016). La disposition relative aux marchés complémentaires est désormais transposée dans l'article 139-2° relatif aux avenants. Ainsi, le marché complémentaire doit prendre la forme d'un avenant, en vertu de l'article 139-2° qui stipule que « *un marché public peut être modifié par avenant à la double condition qu'un changement de titulaire :*

- *Soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché public initial ;*
- *Présenterait un inconvénient majeur ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour l'acheteur. »*

Les conditions financières du marché initial sont strictement maintenues.

La prolongation du marché du 10 décembre 2018 jusqu'au 31 mai 2019 s'élève à 82 188.42 € HT (prix révisable en fonction des indices mentionnés dans le CCAP), réparti comme suit :

- Piscine Ar Poull Neual de Guingamp : 78 853.18 € HT
- Piscine Islandia de Paimpol : 3 335.24 € HT

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 février 2019,

Vu l'article 35 du code des marchés publics de 2006 (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics)

Vu l'article 139-2° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,**

- ***approuve l'avenant au marché de maintenance des équipements techniques et de conduite d'installation des piscines de Guingamp et Paimpol***
- ***autorise le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.***

Direction des Finances	Marché et commande publique Attribution du Marché complémentaire de suivi animation du programme d'intérêt général (PIG) « précarité énergétique et adaptation » dédié au territoire de Guingamp (6 communes)	rapport 2019-02-06
	rapporteur : Philippe LE GOFF / Jacky GOUAULT	

Le marché n°1808 de suivi-animation du programme d'intérêt général (PIG) « Précarité énergétique et Adaptation » a été notifié le 26 avril 2018 au groupement C.D.H.A.T./Citémétrie, pour un montant de 798 720 € HT (part fixe 141 760 € HT et part variable 656 960 € HT).

Ce marché autorisé par délibération du conseil communautaire du 14 novembre 2017 couvre depuis le 14 mai 2018 et pour une durée de 3 ans, 51 des 57 communes de l'Agglomération. Il exclut en effet à ce jour les communes de Guingamp, Grâce, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon, jusqu'alors couvertes jusqu'au 31 décembre 2018 par un marché similaire également détenu par ce groupement.

Compte-tenu de la nécessité de continuer les actions de réhabilitation sur ce périmètre correspondant au titre de la Convention de Revitalisation des Centres et de Développement du Territoire (CRCDT 2017-2022) et des objectifs de requalification qui y figurent, il est proposé de passer un marché complémentaire au marché n°1808, en vertu de l'article 30-1-7° du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Ce marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable s'achèverait en même temps que le marché n°1808, dont le terme est fixé au 13 mai 2021.

Les pièces constitutives de ce marché prévoient des objectifs d'amélioration de l'habitat privé sur les 6 communes du territoire de Guingamp, avec des prestations similaires à celles du marché n°1808, déclinées comme suit :

OBJECTIFS 2019-2021 :

Coût unitaire			2019	2020	2021	Total	Coût total (HT)
Agréments « PO énergie »*	550 €	x	60	60	60	180	99 000 €
Agréments « PO Adaptation »	600 €	x	20	22	24	66	39 600 €
Agréments « PB énergie »	580 €	x	4	5	6	15	8 700 €
PB Agréments « TD/LHI »*	600 €	x	4	5	6	15	9 000 €
Diagnostic « accession »	550 €	x	5	8	12	25	13 750 €

Total part unitaire (dossiers agréés à l'appui des factures) : 170 050 € HT
 Total part fixe sur 3 ans (communication/permanences, suivi/ bilan...) : 23 263 € HT
TOTAL : 193 363 € HT

PO : propriétaire occupant

PB : propriétaire bailleur

TD/LHI : très dégradé / lutte contre l'habitat indigne

L'offre du prestataire s'élève à 193 363 € HT (part fixe : 23 263 € HT et part variable : 170 050 € HT).

Pour rappel, le groupement est composé de la manière suivante :

C.D.H.A.T. – 210 rue Alexis Tocqueville – Parc d'Activités du Golf – 50000 SAINT-LO (mandataire)

Sarl Citémétrie – 12 rue des Cordelières – 75013 PARIS

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,

- **attribue ce marché complémentaire au groupement désigné ci-dessus ;**
- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).**

Direction des Finances	Budget et comptabilité Subvention à l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol	rapport 2019-02-07
	rapporteur : Vincent CLECH	

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp- Baie de Paimpol et notamment son article 9 en vertu duquel Guingamp Paimpol Agglomération verse une subvention annuelle de fonctionnement à ce dernier.

Vu le budget primitif 2019 de Guingamp Paimpol Agglomération et les crédits afférents votés par l'assemblée communautaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **attribue à l'Office de Tourisme Guingamp Baie une subvention annuelle d'équilibre d'un montant de 490 000€ pour l'année 2019,**
- **autorise le Président à procéder à un versement par acomptes de cette subvention.**

Direction des Finances	Budget et comptabilité Travaux en régie comptabilisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre réalisées en interne	rapport 2019-02-08
	rapporteur : Vincent CLECH	

Les travaux en régie correspondent à des travaux réalisés par la collectivité pour elle-même. Les immobilisations ainsi créées sont comptabilisées à leur coût de production, ce dernier correspondant au coût d'acquisition des matières consommées augmentées des charges directes de production dont les frais de personnel (à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale).

La production de ces immobilisations donne lieu à une opération d'ordre budgétaire qui permet d'intégrer les travaux en section d'investissement et de neutraliser les charges constatées en section de fonctionnement.

L'agglomération fait réaliser des travaux en confiant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre à des prestataires extérieurs. Ces dépenses sont comptabilisées en investissement car elles sont indissociables des travaux et qu'elles contribuent à accroître la valeur du patrimoine de la collectivité.

Pour un certain nombre d'opérations d'investissement, l'agglomération exerce elle-même, partiellement ou totalement, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité et programmation et de maîtrise d'œuvre. Les frais de personnel afférents sont comptabilisés en charges de fonctionnement, et ils constituent des coûts directs de production de travaux réalisés par la collectivité pour elle-même.

En conséquence l'agglomération souhaite comptabiliser les frais de personnel relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise œuvre comme des travaux en régie, qui seront neutralisés en section de fonctionnement et intégrés en section d'investissement.

Cette intégration se fera annuellement à partir d'une évaluation sincère des différentes interventions qui auront contribué à la réalisation des immobilisations (libellé des opérations, décompte du nombre d'heures, tarif horaire des différents agents selon leur rémunération réelle). Ces éléments donneront lieu à une délibération pour chaque exercice et transmis au comptable public.

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- ***accepte de comptabiliser les frais de personnel relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des travaux réalisés en interne par l'agglomération comme des éléments constitutifs des travaux d'investissement effectués en régie, sur l'ensemble de ses budgets.***

Direction des Finances	Budget et comptabilité Autorisations de programme et crédits de paiement révision, actualisation et créations	rapport 2019-02-09
	rapporteur : Vincent CLECH	

Par délibération n°D2018-02-15 du 03 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP), telle que prévue par le décret 97-175 du 20 février 1997.

Pour rappel, le recours au dispositif des AP-CP permet en effet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- D'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- D'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;

Les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président et sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- Une délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.
- Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Fin 2018, la situation des AP/CP votés par le conseil communautaire est la suivante :

Programme	Autorisation de Programme	
	Montant AP actuelle	Montant Réalisé 2018
AP01 TRES HAUT DEBIT INTERNET	8 030 024,00 €	3 048 059,54 €
AP02 ESPACE SPORTIF SCOLARE DE PONTRIEUX	1 200 000,00 €	72 328,71 €
AP03 POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 560 000,00 €	21 931,27 €
AP04 AIDES AU LOGEMENT SOCIAL	3 590 000,00 €	60 000,00 €
AP05 PIG PRECARITE ENERGETIQUE	1 000 000,00 €	76 000,00 €
AP06 AIDES A LA RENOVATION ET LA REHABILITATION	1 500 000,00 €	93 082,05 €
AP07 AIDES A L'ACCESSION	325 000,00 €	- €
AP08 ETUDES PLH ET HABITAT	330 000,00 €	17 179,20 €
AP09 ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	650 000,00 €	86 324,48 €
AP10 ATELIERS TECHNIQUES SUD	1 350 000,00 €	11 583,70 €
TOTAL	19 535 024,00 €	3 486 488,95 €

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU les instructions codificatrices M14 et M49,

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- Décide de modifier les libellés des AP suivantes :

N° et ancien libellé		N° et nouveau libellé	
AP04	AIDES AU LOGEMENT SOCIAL	AP04	HABITAT - INVEST LOGEMENT SOCIAL
AP05	PIG PRECARITE ENERGETIQUE	AP05	HABITAT - INVEST PARC PRIVE
AP06	AIDES A LA RENOVATION ET LA REHABILITATION	AP06	HABITAT - AIDES A L'ACCESSION
AP07	AIDES A L'ACCESSION	AP07	HABITAT - INVEST REVITALISATION
AP08	ETUDES PLH ET HABITAT	AP08	HABITAT - PLH ET PRE OPERATIONNEL
AP10	ATELIERS TECHNIQUES SUD	AP10	ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC

- Décide de créer les AP suivantes sur le budget principal :

	Programme	AP
AP11	GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	1 245 000,00 €
AP12	FONDS CONCOURS AUX COMMUNES	1 600 000,00 €
AP13	TRAVAUX SIEGE GUINGAMP	1 630 000,00 €
AP14	AIDES AUX ENTREPRISES	1 000 000,00 €
AP15	GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	614 900,00 €
AP16	SALLE DE SPORT PEDERNEC	1 600 000,00 €
AP17	AIDES DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	610 000,00 €
AP18	BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GUINGAMP	530 000,00 €
AP19	ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	1 280 000,00 €
AP20	MATERIEL TRANSPORT DECHETS	1 900 000,00 €

- De créer l'AP suivante sur le budget annexe Eau DSP :

	Programme	AP
AP21	MODERNISATION DISPOSITIF PROD EAU POTABLE MOULIN BESCOND	7 400 000,00 €

- vote les autorisations de programmes et crédits de paiements suivants :

Programmes BUDGET PRINCIPAL	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2019	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs		
	2018	2019 Créat° + Actual°				2020	2021	2022 et +
AP01-TRES HAUT DEBIT INTERNET	8 030 024 €	11 086 203 €	3 048 060 €	2 050 000 €	5 988 143 €	2 908 000 €	1 148 000 €	1 932 143 €
AP02-ESPACE SPORTIF SCOLARE DE PONTRIEUX	1 200 000 €	1 200 000 €	72 329 €	761 644 €	366 027 €	338 356 €	27 671 €	
AP03-POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 560 000 €	1 575 000 €	21 931 €	472 000 €	1 081 069 €	1 081 069 €		
AP04-HABITAT - INVEST LOGEMENT SOCIAL	3 590 000 €	744 547 €	60 000 €	274 547 €	410 000 €	270 000 €	140 000 €	
AP05-HABITAT - INVEST PARC PRIVE	1 000 000 €	908 600 €	76 000 €	120 000 €	712 600 €	325 000 €	387 600 €	
AP06-HABITAT - AIDES A L'ACCESSION	1 500 000 €	979 020 €	93 082 €	46 000 €	839 938 €	476 438 €	363 500 €	
AP07-HABITAT - INVEST REVITALISATION	325 000 €	565 750 €		390 750 €	175 000 €	90 000 €	85 000 €	
AP08-HABITAT - PLH ET PRE OPERATIONNEL	330 000 €	291 021 €	17 179 €	73 200 €	200 642 €	95 000 €	105 642 €	
AP09-ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	650 000 €	650 000 €	86 324 €	195 000 €	368 676 €	195 000 €	173 676 €	
AP10-ATELIERS TECHNIQUES BOURBRIAC	1 350 000 €	895 000 €	11 584 €	200 000 €	683 416 €	683 416 €		
AP11-GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP		1 245 000 €		145 000 €	1 100 000 €	550 000 €	550 000 €	
AP12-FONDS CONCOURS AUX COMMUNES		1 600 000 €		450 000 €	1 150 000 €	600 000 €	550 000 €	
AP13-TRAVAUX SIEGE GUINGAMP		1 630 000 €		360 000 €	1 270 000 €	635 000 €	635 000 €	
AP14-AIDES AUX ENTREPRISES		1 000 000 €		400 000 €	600 000 €	300 000 €	300 000 €	
AP15-GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL		614 900 €		175 000 €	439 900 €	266 000 €	173 900 €	
AP16-SALLE DE SPORT PEDERNEC		1 600 000 €		100 000 €	1 500 000 €	750 000 €	750 000 €	
AP17-AIDES DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		610 000 €		200 000 €	410 000 €	205 000 €	205 000 €	
AP18-BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP		530 000 €		50 000 €	480 000 €	350 000 €	130 000 €	
AP19-ATELIERS TECHNIQUES CALLAC		1 280 000 €		425 000 €	855 000 €	835 000 €	20 000 €	
AP20-MATERIEL TRANSPORT DECHETS		1 900 000 €		495 000 €	1 405 000 €	525 000 €	488 000 €	392 000 €
	19 535 024 €	30 905 041 €	3 486 489 €	7 383 141 €	20 035 411 €	11 478 279 €	6 232 989 €	2 324 143 €

Programme BUDGET EAU DSP (€ HT)	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2019	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs		
	2018	2019 Créat° + Actual°				2020	2021	2022 et plus
AP21-MODERNISATION DISPOSITIF PROD EAU POTABLE MOULIN BESCOND		7 400 000 €		1 590 000 €	5 810 000 €	5 070 000 €	740 000 €	
		7 400 000 €		1 590 000 €	5 810 000 €	5 070 000 €	740 000 €	

- précise que les ressources identifiées sont les suivantes :

Programmes BUDGET PRINCIPAL	Subventions	FCTVA	Emprunt	Autofinancement
AP01-TRES HAUT DEBIT INTERNET			8 000 000 €	3 086 203 €
AP02-ESPACE SPORTIF SCOLARE DE PONTRIEUX	588 000 €	196 848 €		415 152 €
AP03-POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	604 120 €	258 363 €	214 250 €	498 267 €
AP04-HABITAT - INVEST LOGEMENT SOCIAL				744 547 €
AP05-HABITAT - INVEST PARC PRIVE				908 600 €
AP06-HABITAT - AIDES A L'ACCESSION				979 020 €
AP07-HABITAT - INVEST REVITALISATION	266 780 €			298 970 €
AP08-HABITAT - PLH ET PRE OPERATIONNEL				291 021 €
AP09-ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	28 781 €	106 626 €		514 593 €
AP10-ATELIERS TECHNIQUES BOURBRIAC		146 816 €		748 184 €
AP11-GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	250 000 €			995 000 €
AP12-FONDS CONCOURS AUX COMMUNES				1 600 000 €
AP13-TRAVAUX SIEGE GUINGAMP	458 000 €			1 172 000 €
AP14-AIDES AUX ENTREPRISES				1 000 000 €
AP15-GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL				614 900 €
AP16-SALLE DE SPORT PEDERNEC	172 438 €	262 464 €		1 165 098 €
AP17-AIDES DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE				610 000 €
AP18-BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP	102 450 €	86 941 €		340 609 €
AP19-ATELIERS TECHNIQUES CALLAC		209 971 €		1 070 029 €
AP20-MATERIEL TRANSPORT DECHETS		311 676 €		1 588 324 €
	2 470 569 €	1 579 705 €	8 214 250 €	18 640 517 €

Programme BUDGET EAU DSP (€ HT)	Subventions	Emprunt	Autofinancement
AP21-MODERNISATION DISPOSITIF PROD EAU POTABLE MOULIN BESCOND	1 480 000 €	5 920 000 €	
	1 480 000 €	5 920 000 €	- €

Direction des Finances	Budget et comptabilité BUDGETS 2019 - reprise anticipée des résultats 2018	rapport 2019-02-10
	rapporteur : Vincent CLECH	

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'organe délibérant après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil peut alors, au titre de l'exercice clos, après la fin de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2018, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2018 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2019.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R. 2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2019

Considérant que les résultats estimés 2018 à intégrer aux budgets primitifs 2019 de l'agglomération (budget principal et budgets annexes) sont retracés dans les tableaux ci-après :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2018 AU AU BP 2019

Budget	Section >	Fonct 2018			Invest 2018					BP 2019		
	Sens	Réalisé au 31/01/2018	Intégration résultats SECAD	Résultat cumulé anticipé	Réalisé au 31/01/2018	Intégration résultats SECAD	RAR	Résultat cumulé anticipé BRUT	Résultat cumulé anticipé y/c RAR	AFFECTATION 1068	Report à nouveau Fonct 002 anticipé	Report à nouveau Fonct 001 anticipé
BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION 05000	D	40 617 483,26	-38 429,01	5 005 726,46	9 669 011,79	413 543,00	1 600 752,94	-450 627,58	1 094 584,38	500 000,00	4 505 726,46	-450 627,58
	R	45 661 638,73			8 804 841,21		3 145 964,90					
ZONES D'ACTIVITÉS - 05009	D	2 050 947,12		-567 503,78	1 161 091,50		0,00	-668 968,44	-668 968,44		-567 503,78	-668 968,44
	R	1 483 443,34			492 123,06		0,00					
ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENT. - 05008	D	463 529,37		-22 827,47	1 282 475,24		110 542,62	-192 627,03	127 554,35		-22 827,47	-192 627,03
	R	440 701,90			1 089 848,21		430 724,00					
SPANC - 05005	D	425 190,57		-39 167,82	594 705,44		792 507,55	1 022 336,19	229 828,64		-39 167,82	1 022 336,19
	R	386 022,75			1 617 041,63		0,00					
EAU DSP - 05002	D	1 789 861,70		3 147 425,74	1 804 522,04		521 770,30	-440 044,93	-879 608,62	1 400 000,00	1 747 425,74	-440 044,93
	R	4 937 287,44			1 364 477,11		82 206,61					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003	D	25 067,73		70 114,85	37 559,41		17 467,40	222 880,68	320 291,28		70 114,85	222 880,68
	R	95 182,58			260 440,09		114 878,00					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004	D	2 313 266,04		1 599 557,63	4 223 028,38		1 912 707,38	-1 306 768,81	-540 013,75	1 000 000,00	599 557,63	-1 306 768,81
	R	3 912 823,67			2 916 259,57		2 679 462,44					
CAMPING DU DONANT BEGARD - 05010	D	292 108,65		-155 365,68	183 108,18		0,00	-140 385,23	-140 385,23		-155 365,68	-140 385,23
	R	136 742,97			42 722,95		0,00					
SECAD PORTAGE DE REPAS - 05015	D	156 231,89		-1 053,96	0,00		0,00	20 766,76	20 766,76		-1 053,96	20 766,76
	R	155 177,93			20 766,76		0,00					
ORDURES MÉNAGÈRES BOURBRIAC -05006	D	558 878,49		400 493,88	99 167,00		0,00	103 520,61	103 520,61		400 493,88	103 520,61
	R	959 372,37			202 687,61		0,00					
ORDURES MÉNAGÈRES CALLAC ARGOAT-05007	D	736 523,54		-163 899,93	37 791,95		1 548,65	104 882,08	104 512,30		-163 899,93	104 882,08
	R	572 623,61			142 674,03		1 178,87					
PANNÉAUX PHOTOVOLTAÏQUES-05012	D	14 417,46		8 559,99	28 847,70		0,00	-12 993,01	-12 993,01	8 559,99	0,00	-12 993,01
	R	22 977,45			15 854,69		0,00					
SU ACTIONS ENVIRONNEMENTALES GD TRIEUX	D	491 934,00		292 815,12	36 032,16		0,00	21 419,49	21 419,49		292 815,12	21 419,49
	R	784 749,12			57 451,65		0,00					

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- *approuve la reprise anticipée des résultats 2018 sur l'exercice 2019,*
- *décide l'affectation de ces résultats au budget primitif, l'affectation définitive étant validée suite au vote du compte administratif*
- *affecte à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé les sommes suivantes :*
 - *Budget principal : 500 000€*
 - *Budget Eau DSP : 1 400 000€*
 - *Budget Assainissement DSP : 1 000 000€*
 - *Budget panneaux photovoltaïques : 8 559.99€*

Direction des Finances	Budget et comptabilité Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2019	rapport 2019-02-11
	rapporteur : Vincent CLECH	

Vu la délibération D20170403 du 03 avril 2017, fixant les taux de fiscalité de l'agglomération au regard des taux moyens pondérés et décidant d'appliquer un lissage de 12 années pour converger vers ces taux sur l'ensemble des communes de l'agglomération ;

Vu la délibération D2018-02-10 du 03 avril 2018 fixant les taux de fiscalité directe locale et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018 ;

Etant entendu que l'agglomération se donne l'objectif d'harmoniser la fiscalité déchets à compter du 1^{er} janvier 2020 et qu'elle prendra à ce titre une décision avant le 1^{er} octobre 2019, dans le cadre de son pacte financier et fiscal.

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- **Décide de maintenir les taux de fiscalité votés en 2018 pour l'année 2019, à savoir :**
 - **Contribution foncières des entreprises : 26.44%**
 - **Taxe d'habitation : 13.30%**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 1.07%**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 7.58%**
 - **TEOM de l'ex CC Pays de Belle Isle en Terre : 12.00%**
 - **TEOM de l'ex CC Paimpol-Goëlo : 11.50%**
 - **TEOM de l'ex CC Pontrieux Communauté : 12.60%**
 - **TEOM de l'ex CC Pays de Bégard : 14.50%**

Direction des Finances	Budget et comptabilité Budgets primitifs 2019	rapport 2019-02-12
	rapporteur : Vincent CLECH	

BP 2019 - Budget principal - 05000

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- **APPROUVE le budget primitif 2019 du Budget Principal tel qu'il est détaillé ci-dessous, par sections et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCT	4 505 726,46
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	550 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	100 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES	4 385 090,00
73	IMPOTS ET TAXES	27 484 402,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 039 222,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 482 906,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	469 980,54
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 017 327,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 214 787,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	16 100 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 317 562,00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 816 419,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	2 700 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 548 559,00
66	CHARGES FINANCIERES	360 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	860 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 017 327,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 816 419,00	3 816 419,00
040	OPERATIONS D'ORDRE		2 700 000,00	2 700 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	233 365,86	1 386 447,10	1 619 812,96
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 912 599,04	787 500,00	3 700 099,04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 000 000,00	2 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 000,00	20 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		648 550,00	648 550,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 145 964,90	11 358 916,10	14 504 881,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		450 627,58	450 627,58
040	OPERATIONS D'ORDRE		100 000,00	100 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS		265 500,00	265 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 443 000,00	1 443 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	278 440,75	829 800,00	1 108 240,75
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	611 519,94	3 931 297,00	4 542 816,94
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 283,03	3 315 259,00	3 588 542,03
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	413 959,41	1 923 644,29	2 337 603,70
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 000,00	20 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	23 550,00	625 000,00	648 550,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 600 753,13	12 904 127,87	14 504 881,00

BP 2019 - Budget annexe des zones d'activités - 05009

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- **APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe des Zones d'Activités, tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 631,66
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	26 600,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 369 950,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	91 700,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 614 881,66

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	567 503,78
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	462 220,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	521 947,88
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	26 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
66	CHARGES FINANCIERES	26 600,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 614 881,66

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	521 947,88
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	391 852,22
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	913 800,10

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	668 968,44
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 631,66
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	118 200,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	913 800,10

BP 2019 - Budget annexe Ateliers Relais / Hôtels d'entreprises - 05008

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe Ateliers Relais / Hôtels d'entreprises tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	26 561,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	55 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	234 675,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	316 236,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	22 827,47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 470,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 200,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,23
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 738,00
65	PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	32 000,00
67	CHARGERS EXCEPTIONNELLES	15 000,30
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	316 236,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
024	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		73 500,00	73 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE		70 738,00	70 738,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	430 724,00		430 724,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		776 769,00	776 769,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	430 724,00	921 007,00	1 351 731,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		192 627,03	192 627,03
040	OPERATIONS D'ORDRE		26 561,00	26 561,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		139 000,35	139 000,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 690,00	28 000,00	31 690,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 609,26	105 000,00	111 609,26
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 243,36	750 000,00	850 243,36
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	110 542,62	1 241 188,38	1 351 731,00

BP 2019 - Budget annexe SPANC - 05005

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- **APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	352 168,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	474 168,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	39 167,82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	310 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 999,81
65	PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 300,00
66	CHARGES FINANCIERES	200,37
67	CHARGERS EXCEPTIONNELLES	60 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	474 168,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 022 336,19	1 022 336,19
040	OPERATIONS D'ORDRE		8 999,81	8 999,81
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 031 336,00	1 031 336,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		6 500,00	6 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 328,45	32 328,45
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	792 507,55	200 000,00	992 507,55
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	792 507,55	238 828,45	1 031 336,00

BP 2019 - Budget annexe Eau REGIE - 05001

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe Eau REGIE tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
042	OPERATIONS D'ORDRE	35 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES	441 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	600,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	476 600,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	15 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	120 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	125 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	11 600,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	476 600,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE		120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		425 400,00	425 400,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		545 400,00	545 400,00

545 4700

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		35 000,00	35 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		55 000,00	55 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 000,00	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		444 400,00	444 400,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		545 400,00	545 400,00

BP 2019 - Budget annexe Eau DSP - 05002

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Eau DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 747 425,74
042	OPERATIONS D'ORDRE	250 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES	2 530 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 320,26
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 567 746,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	527 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	320 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 460 646,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	960 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	210 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 567 746,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT		2 460 646,00	2 460 646,00
040	OPERATIONS D'ORDRE		960 000,00	960 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 400 000,00	1 400 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	82 206,61	170 319,39	252 526,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		425 000,00	425 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	82 206,61	5 415 965,39	5 498 172,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		440 044,93	440 044,93
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		250 000,00	250 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		425 000,00	425 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 777,00	280 000,00	283 777,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	767,33	73 001,00	73 768,33
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	517 225,97	3 508 355,77	4 025 581,74
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	521 770,30	4 976 401,70	5 498 172,00

BP 2019 - Budget annexe Assainissement collectif Régie - 05003

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement Collectif Régie tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 114,85
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	452 885,15
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	42 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	671 000,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 200,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	92 800,00
022	DEPENSES IMPREVUES	15 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	65 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	671 000,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		222 880,68	222 880,68
040	OPERATIONS D'ORDRE		225 000,00	225 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	114 878,00		114 878,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 595 708,32	1 595 708,32
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	114 878,00	2 043 589,00	2 158 467,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE		106 000,00	106 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		85 000,00	85 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 706,90	93 000,00	103 706,90
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		68 000,00	68 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 760,50	1 788 999,60	1 795 760,10
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 467,40	2 140 999,60	2 158 467,00

BP 2018 - Budget annexe Assainissement collectif DSP - 05004

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement Collectif DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	599 557,63
042	OPERATIONS D'ORDRE	590 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES	2 462 307,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	58 000,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 500,37
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 733 365,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	635 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	400 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	619 915,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 770 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 733 365,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		619 915,00	619 915,00
040	OPERATIONS D'ORDRE		1 770 000,00	1 770 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 000 000,00	1 000 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 679 462,44		2 679 462,44
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		624 999,56	624 999,56
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 679 462,44	4 014 914,56	6 694 377,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 306 768,81	1 306 768,81
040	OPERATIONS D'ORDRE		590 000,00	590 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		625 000,00	625 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 941,81	118 000,00	294 941,81
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	495,83	85 000,00	85 495,83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 735 269,74	2 056 900,81	3 792 170,55
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 912 707,38	4 781 669,62	6 694 377,00

BP 2019 - Budget annexe Camping du Donant de Bégard - 05010

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du Camping du Donant de Bégard tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 200,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	371 066,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	401 266,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	155 365,68
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	96 300,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	31 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,32
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	401 266,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		175 585,00	175 585,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		50 000,00	50 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		225 585,00	225 585,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		140 385,23	140 385,23
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		30 200,00	30 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		46 999,77	46 999,77
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 000,00	3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 000,00	5 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		225 585,00	225 585,00

BP 2019 - Budget annexe SECAD – Portage de repas - 05015

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe SECAD – Portage de repas tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	170 704 ,00
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	4 800,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	175 504,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 053,96
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	53 500,00
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	9 850,04
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	175 504,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		20 766,76	20 766,76
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		50,00	50,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 816,76	20 816,76

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	TOTAL 2019
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 816,76	20 816,76
	TOTAL DEPENSES D' NVESTISSEMENT		20 816,76	20 716,76

BP 2019 - Budget annexe Ordures ménagères Bourbriac - 05006

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Ordures ménagères de Bourbriac tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	400 493,88
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	420 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 999,12
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	882 593,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 593,39
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00
65	PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 999,61
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	882 593,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		103 520,61	103 520,61
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		110 593,39	110 593,39
040	OPERATIONS D'ORDRE		60 000,00	60 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		274 114,00	274 114,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE		17 000,00	17 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		50 000,00	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		157 114,00	157 114,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000,00	50 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		274 114,00	274 114,00

BP 2018 - Budget annexe Ordures ménagères Callac - 05007

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :
 Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Ordures ménagères de Callac tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
042	OPERATIONS D'ORDRE	6 500,00
70	PRODUITS DE SERVICES	726 344,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	842 844,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	163 899,93
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	465 344,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	165 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	38 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,07
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	842 844,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		104 882,08	104 882,08
040	OPERATIONS D'ORDRE		38 000,00	38 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 178,87		1 178,87
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		112 987,05	112 987,05
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 178,87	255 869,13	257 048,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE		6 500,00	6 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		18 999,35	18 999,35
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 548,65	230 000,00	231 548,65
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 548,65	255 499,35	257 048,00

BP 2019 - Budget annexe Panneaux photovoltaïques - 05012

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Panneaux photovoltaïques tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 484,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 484,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 534,01
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 900,00
65	PRODUITS DE GESTION COURANTE	49,99
66	CHARGES FINANCIERES	1 800,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 484,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 534,01
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 900,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 559,99
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 994,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	12 993,01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 000,99
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 994,00

BP 2018 - Budget annexe Service Unifié Environnement Goëlo Argoat (SUEGA) - 05016

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

**Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,**

- **approuve le budget primitif 2019 du Service Unifié Environnement Goëlo Argoat tel qu'il est détaillé ci-dessous, par chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	292 815,12
74	DLOTATIONS ET PARTICIPATIONS	85 391,88
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	378 207,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	303 207,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	5 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00
67		50 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	378 207,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		21 419,49	21 419,49
040	OPERATIONS D'ORDRE		5 000,00	5 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	401 ,39		401,39
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	401,39	26 419,49	26 820,88

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 000,00	5 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 820,88	21 820,88
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 820,88	26 820,88

BP 2018 - Budget annexe TRANSPORT - 05017

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :
Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **approuve le budget primitif 2019 du budget annexe TRANSPORT tel qu'il est détaillé ci-dessous, par chapitres budgétaires**

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	24 000,00
73	IMPÔTS ET TAXES	550 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	320 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	298 540,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 192 540,00

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 122 540,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 192 540,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		15 730,00	15 730,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		187 270,00	187 270,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		203 000,00	203 000,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2019	Total 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		84 000,00	84 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		119 000,00	119 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		203 000,00	203 000,00

POLE TRANSITION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Direction du développement social et culturel

Petite enfance, jeunesse et prévention

- Programme de réussite éducative : partenariat avec le CCAS de la Ville de Guingamp
- Demande de subventions pour le financement du service petite enfance, enfance, jeunesse et prévention

Direction du développement économique

Développement économique, emploi et agriculture

- Dispositif PASS commerce artisanat : avenant à la convention avec la Région

Développement touristique

- Destination touristique de Kalon Breizh : approbation du plan d'actions et du recrutement de l'agent en charge du développement touristique au sein de la destination

Direction du développement social et culturel	Petite enfance, enfance, jeunesse et prévention : Programme de réussite éducative : partenariat avec le CCAS de la Ville de Guingamp	rapport 2019-02-13
	rapporteur : Dominique PARISCOAT	

Guingamp-Paimpol Agglomération coordonne conjointement avec le CCAS de la Ville de Guingamp, un « programme de réussite éducative » (PRE). Le PRE vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires de la ville qui présentent des signes de vulnérabilité, dans le cadre d'un suivi individualisé (le parcours de réussite éducative) prenant en compte la globalité de leur environnement. En 2017, ce sont 75 enfants et jeunes qui ont été accompagnés dans le cadre du PRE.

Au vu des compétences statutaires des différentes collectivités portant le programme de Réussite éducative (Enfance pour Guingamp, Jeunesse pour l'Agglomération), le pilotage du PRE sur le territoire est commun. Afin de préciser le fonctionnement du dispositif et de clarifier les modalités de partenariat, il est souhaitable d'établir une convention entre les deux porteurs du programme.

Par ailleurs, chaque année, le Commissariat Général à l'égalité des Territoires, dans le cadre de son Programme 147 – Politique de la Ville, attribue une subvention au PRE de Guingamp, versée au CCAS. En fonction des financements obtenus et des dépenses engagées par chaque partenaire, les porteurs du PRE fixeront d'un commun accord une répartition entre les deux parties, arrêtée annuellement par un avenant.

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,

- **valide le projet de convention entre le CCAS de Guingamp et Guingamp Paimpol Agglomération.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, l'avenant annuel de répartition de la subvention, et tout document relatif au Programme de Réussite Educative.**

Direction du développement social et culturel	Petite enfance, enfance, jeunesse et prévention Demande de subvention pour le financement du service petite enfance, enfance, jeunesse et prévention	rapport 2019-02-14
	rapporteurs : Lise BOUILLOT / Dominique PARISCOAT	

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Guingamp-Paimpol Agglomération coordonne une politique comprenant la création, l'organisation et le développement des services, des équipements et des actions d'intérêt communautaire dans les domaines de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et la Prévention.

Le service est amené à faire régulièrement et tout au long de l'année des demandes de subventions auprès d'organismes partenaires sur des programmes spécifiques. Ces subventions peuvent servir à financer des projets éducatifs au profit des familles du territoire, mais aussi à développer et améliorer la qualité des services proposés par les équipements communautaires (multi-accueils, RPAM, ALSH, Point Information Jeunesse...).

Pour l'année 2019, le service enfance-jeunesse effectuera des demandes de subventions auprès des institutions suivantes :

- La Caisse d'Allocations Familiales - Fonds « Publics et territoire » et fonds « locaux » (Programmes M1. P1, M1. P2, M2. P1) : bonifications handicap, ALSH Ados, aides à l'investissement (mobilier et matériel éducatif...)
- Le Conseil Régional de Bretagne : Appels à projets jeunesse, mobilité et citoyenneté
- La Direction Départementale ou Régionale de la Cohésion Sociale - programme BOP 163
- Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : Programme 147 – Politique de la Ville
- Les Fonds, missions et plans interministériels autour de la prévention (FIPD, MILDECA, PDASR...)
- Le Conseil départemental.

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,

- **sollicite les différentes subventions aux organismes cités plus haut pour l'année 2019,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.**

Direction du développement économique	Développement économique, emploi et agriculture Dispositif PASS commerce artisanat : avenant à la convention avec la Région	rapport 2019-02-15
	rapporteur : Vincent le MEAUX	

Par délibération en date du 27 novembre 2018 le Conseil communautaire a approuvé des ajustements à apporter au dispositif d'aides au commerce et à l'artisanat.

A la demande de la Région, une fiche dispositif a été établie qui intègre les dispositions initiales et les modifications intervenues par la suite. Cette fiche, annexée au présent projet de délibération, doit être approuvée formellement par la Région et par l'Agglomération.

Afin de tenir compte de la nécessité d'harmonisation à l'échelle régionale des critères fondamentaux du dispositif, les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 000 000 euros HT (au lieu de 700 000 € HT précédemment) seront éligibles aux aides.

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 71 voix pour,

- ***approuve la fiche du dispositif PASS commerce artisanat propre au territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération,***
- ***autorise le Président à signer avec la Région l'avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif PASS commerce artisanat.***

Direction du développement économique	Développement touristique Destination touristique de Kalon Breizh : approbation du plan d'actions et du recrutement d'un agent chargé du développement touristique au sein de la destination	rapport 2019-02-16
	rapporteur : Josette CONNAN	

Le Conseil d'agglomération a adopté en date du 28 janvier 2019, la stratégie intégrée de développement touristique de la destination Kalon Breizh.

Dans ce cadre, un programme d'actions touristiques pluriannuel a été élaboré selon les axes stratégiques préalablement définis et validés. (Cf. annexe jointe).

Afin de mettre en œuvre le plan d'actions, les membres du comité de pilotage (Roi Morvan Communauté, Communauté de Communes du Kreiz Breizh, Centre Morbihan Communauté, Pays Centre Finistère, Poher tourisme, Pontivy Communauté, Loudéac Communauté, Pays COB) de la destination ont souhaité recruter un(e) chargé(e) de missions ingénierie touristique pour venir en soutien à la coordinatrice de la destination en charge de la promotion et de la communication mise à disposition par le Pays COB, structure facilitatrice de Kalon Breizh à 0.8 ETP.

Au budget prévisionnel 2019, la participation de l'agglomération à la destination est de 5 000 € (montant calculé en fonction du budget de la destination et du nombre de lits et d'habitants dans les trois ex Communautés de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac et de Bourbriac).

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- ***approuve le plan d'actions de la destination Kalon Breizh,***
- ***se prononce favorablement sur le renouvellement de son engagement humain et financier auprès de Kalon Breizh pour l'année 2019.***

POLE TRANSITION ECOLOGIQUE

Direction de l'aménagement durable des territoires

Habitat, renouvellement urbain et nouvelles ruralités

- Guingamp-Habitat : Demande en éligibilité auprès de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) par Guingamp-Paimpol Agglomération et demande de financement par Guingamp Habitat pour l'opération de réhabilitation lourde située au 27 et 27 bis rue des Ponts St Michel – Guingamp

Direction de la valorisation des ressources

Prévention, collecte et valorisation des déchets

- Comptabilité analytique : Mise en œuvre de la matrice compta coût de l'ADEME : demande de financement
- Garage de bennes à ordures ménagères de Callac : budget et groupement de commande

Voirie

- Reprise des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux d'entretien de voirie

<p>Direction de l'aménagement durable des territoires</p>	<p>Habitat, renouvellement urbain et nouvelles ruralités Demande en éligibilité auprès de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) par Guingamp-Paimpol Agglomération et demande de financement par Guingamp Habitat pour l'opération de réhabilitation lourde située au 27 et 27 bis rue des Ponts St Michel – Guingamp</p>	<p>rapport 2019-02-17</p>
	<p>rapporteur : Philippe LE GOFF</p>	

Guingamp Paimpol Agglomération a déposé le 25 octobre 2018 auprès de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI), un dossier de demande de vérification en éligibilité pour l'octroi d'aides spécifiques de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur des opérations de recyclage foncier située au cœur de ville de Guingamp (périmètre de revitalisation).

Pour rappel, ces 2 mécanismes de financement sont les suivants :

- L'opération de RHI (résorption de l'habitat insalubre irrémédiable), sous maîtrise d'ouvrage publique locale, concerne les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation.
- Le dispositif THIRORI (traitement de l'habitat insalubre remédiable et des opérations de restauration immobilière) vise la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable. Il concerne notamment les immeubles sous arrêté d'insalubrité remédiable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité.

Le dossier de demandes d'éligibilité adressé par Guingamp-Paimpol Agglomération à la CNLHI le 25 octobre 2018 a reçu un accord de principe pour l'ensemble des immeubles visés par celui-ci. Par courrier en date du 4 février 2019, la DDTM, assurant une pré-instruction des demandes de financement auprès de la CNLHI en qualité de délégation locale de l'ANAH, a informé l'Agglomération qu'un certain nombre de précisions devaient être apportées pour le projet « 27 et 27 bis rue des Pont Michel » à Guingamp. Ces éléments concernent la demande de financement consécutive à la phase « éligibilité » mais aussi la perspective d'un réexamen à cette première étape.

Les immeubles sis 27 et 27bis rue des Ponts St Michel font l'objet d'un projet de réhabilitation complexe dont les contraintes techniques et financières n'ont pas permis de réaliser les travaux escomptés dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en copropriété (OPAH-copropriétés 2013-2017). Le financement de l'opération en RHI-THIRORI est dès lors devenu l'une des seules hypothèses opérationnelles permettant de financer la surcharge foncière liée à l'état général du bâti.

L'opération portée par Guingamp Habitat, en cas d'accord de financement par la CNLHI, doit permettre la réalisation du programme suivant :

Etat initial du site : 3 logements de type 3 , 1 cellule commerciale et une dépendance

Etat projeté : 5 logements de type 3 (3 logements bâtiment rue / 2 logements bâtiment cour), 1 local d'accueil
 1 local vélo et 3 caves

Bâtiment	Niveau	Type	Surface
Rue	Rdc	Local d'accueil	16 m ²
	Rdc	Local vélo	13,62 m ²
	Rdc	Caves (x3)	27,93 m ²
	1 ^{er}	T3	60,31 m ²
	2 ^{ème}	T3	60,31 m ²
	3 ^{ème}	T3	60,31 m ²
Cour	Rdc + 1 étage	T3	64,83 m ²
	Rdc + 1 étage	T3	63,05 m ²

Produit de sortie : opération sociale de 2 logements PLAI et 3 logements PLUS

La perspective d'un portage foncier directement par l'opérateur social suite à acquisition à l'amiable implique une sollicitation directe de Guingamp Habitat auprès de la CNLHI.

L'Agglomération étant compétente en matière de politique de l'habitat, cette dernière doit d'une part demander un nouvel examen en éligibilité auprès de la CNLHI, et d'autre part, autoriser l'opérateur social à solliciter directement un financement par cette dernière au titre d'une opération RHI-THIRORI.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis favorable du groupe de travail Habitat du 5 février puis de la commission Aménagement durable de l'espace du 12 février 2019,

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 72 voix pour,

- **autorise Le Président à solliciter en éligibilité la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne pour le projet sis 27 et 27bis rue des Ponts St Michel, parcelles AO219 et AO220,**
- **autorise Guingamp Habitat à déposer une demande de financement pour le projet susmentionné.**

Direction de la valorisation des ressources	Prévention, collecte et valorisation des déchets	rapport 2019-02-18
	Comptabilité analytique : Mise en œuvre de la matrice compta coût de l'ADEME : demande de financement rapporteur : Brigitte LE SAULNIER	

Contexte

A ce jour, il est souhaitable de mettre en place un outil permettant d'afficher les coûts réels du service, comparables d'une année sur l'autre. Cet outil nous permettra de dresser un état des lieux et d'engager des réflexions (ajustement du service, mode de financement, évolution des quantités collectées...). Il nous sera également très intéressant comme outil d'aide à la communication : alimenter le rapport annuel, informer les usagers sur les coûts...

La mise en œuvre de cet outil est également un préalable à la demande d'aide de l'ADEME.

Enjeux

Le service en charge des déchets souhaite mettre en place la matrice des coûts dès le printemps 2019 avec un remplissage via l'outil compta coût rétroactif au 1^{er} janvier 2017 (soit 3 années). Au vu de la complexité du dossier et de la charge de travail, nous souhaiterions être accompagné par un bureau d'étude.

Le budget prévisionnel de cet accompagnement est d'environ 10 000 €. Cette étude est prise en charge par l'ADEME à hauteur de 70 %. L'ADEME ayant reçu une lettre d'intention le 11 janvier dernier, elle nous demande en retour de constituer un dossier de subvention comprenant en outre une délibération approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel.

Proposition

Plan de financement prévisionnel :

Mise en œuvre de la matrice compta coût par un Bureau d'étude : 10 000 € TTC

Financement : 7 000 € ADEME

3 000 € Guingamp Paimpol Agglomération

Calendrier prévisionnel :

Avril 2019 : choix du bureau d'étude

Juin 2019 : démarrage de la prestation

Décembre 2019 : fin de la prestation

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par

73 voix pour,

- **approuve le projet et validant le plan de financement prévisionnel,**
- **autorise le Président à solliciter une aide financière auprès de l'ADEME,**
- **autorise le lancement de la consultation après des bureaux d'études.**

Direction de la valorisation des ressources	Prévention, collecte et valorisation des déchets	rapport 2019-02-19
	Garage à bennes à ordures ménagères de Callac : budget et groupement de commande rapporteur : Brigitte LE SAULNIER	

Le SMITRED a pour projet de construire un centre de transfert dans la ZA de Kerguiniou à Callac, sur un terrain qui lui sera vendu par Guingamp-Paimpol Agglomération. Ce nouveau site de transfert permettra d'assurer dès 2020 le niveau de qualité du tri sur le secteur de Callac permettant d'obtenir l'aide financière de Citeo.

L'Agglomération envisage parallèlement de réaliser, sur le même site, un garage pour son service déchets, ainsi qu'une déchèterie à terme. Le but est d'optimiser certains accès et ouvrages et de maîtriser les coûts des travaux.

Dans le cadre de ces projets, il est nécessaire de réaliser une voirie commune entre le SMITRED et Guingamp Paimpol Agglomération. La partie commune prend en compte les diverses voiries du centre de transfert et du garage à bennes empruntés à la fois par les services de l'Agglomération et du SMITRED. On y retrouve également les ouvrages d'intérêts communs tels que les réseaux (électricité, eau, téléphonie...) le bassin de rétention, les poteaux incendie, etc. Ces derniers sont déjà dimensionnés pour le futur projet de déchèterie. Le coût prévisionnel VRD Commun est estimé à 314 000 € HT. Il est proposé de valider le financement des travaux de la partie commune à 50 % par Guingamp-Paimpol Agglomération et 50 % par le SMITRED. Le SMITRED sera désigné maître d'ouvrage des travaux.

Pour la voirie sur la partie Guingamp-Paimpol Agglomération, le projet comprend les ouvrages situés dans l'enceinte du garage à bennes. Le coût prévisionnel des VRD relatifs à l'Agglomération est estimé à 325 000 € HT.

A ce stade, le projet a déjà fait l'objet d'optimisation visant à réduire les coûts en concertation avec la maîtrise d'œuvre et le SMITRED.

Il est proposé la mise en place d'un groupement de commande ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre commune de ce marché de travaux VRD, d'organiser le groupement entre les 2 parties et de désigner le SMITRED comme coordinateur-mandataire qui assurera, à titre gratuit, la passation et l'exécution des marchés.

Lecture entendue et après avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, par

- 70 voix pour,
- 2 abstentions (Marie Thérèse SCOLAN – Yannick DOLO)
- valide la mise en œuvre de ce groupement de commande,
- désigne le SMITRED en qualité de coordonnateur-mandataire du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,
- valide la proposition de répartition financière des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMITRED,
 - o Travaux de VRD commun : proposition répartition 50 % SMITRED et 50 % Guingamp Paimpol Agglomération.
- autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- autorise le Président à signer les marchés de travaux relatifs au groupement de commande.

Direction de la valorisation des ressources	Voirie	rapport 2019-02-20
	Reprise des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux d'entretien de voirie	
	rapporteur : Claude LOZACH	

En 2017, l'agglomération a maintenu l'accompagnement des secteurs de Bourbriac et Callac pour des prestations d'AMO sur les travaux d'entretien des voiries communales. Cette prestation, rémunérée à 1,5 %, était réalisée par le chef de service voirie.

Compte tenu de la vacance de ce poste en 2018, cette prestation n'a pas été mise en œuvre sur l'année. Certaines communes ont sollicité l'ADAC pour exécuter leur projet, cette aide s'est cependant limitée aux études et à la passation des marchés, la surveillance des travaux n'étant pas assurée par les services de l'ADAC.

Cette prestation d'accompagnement des communes pour leur programme annuel contribue à la mutualisation descendante de l'agglomération vers les communes. Dans ce sens, il est proposé de la remettre en œuvre avec le recrutement en janvier 2019 du chef de service voirie.

De plus, il est proposé que ces travaux fassent l'objet d'une consultation à l'échelle de l'agglomération (ou de secteurs géographiques). La mutualisation de ces prestations à cette échelle pourra permettre d'espérer des prix de prestation de travaux optimisés. De plus, l'aide technique, bien que limitée dans le temps, nécessite une expertise que nous pourrions apporter. De plus, considérant notre adhésion à l'ADAC, nous pourrions solliciter cette agence afin de nous accompagner dans le cadre de l'évaluation des travaux sur les communes.

La prestation apportée par l'agglomération aux communes serait rémunérée sur la base de 1,5 % du montant des travaux.

La prestation d'AMO serait constituée avec :

- un marché commun de prestations de travaux à l'échelle des secteurs,
- des diagnostics pour chacune des communes,
- la surveillance des travaux.

Pour activer cette prestation, les communes doivent nous déléguer par convention la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, par 73 voix pour,

- **valide la reprise des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à l'entretien de voiries sur les secteurs de Bourbriac et Callac,**
- **étend cette prestation auprès des autres secteurs au titre de la mutualisation descendante,**
- **autorise le Président à lancer un marché de travaux à lot géographique pour la réalisation de l'entretien de voirie dans le cadre de la mutualisation.**